

BULLETIN MUNICIPAL



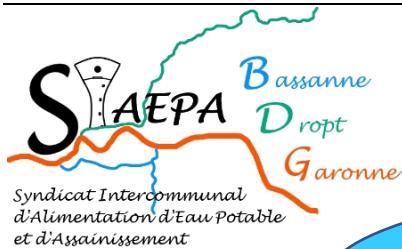
Vous êtes cordialement invités en famille
à la cérémonie des vœux qui se tiendra
le dimanche 18 janvier 2026
à partir de 11h00
à la Salle des fêtes Paul Cabannes,
suivi d'un apéritif déjeunatoire offert par la commune.

L'équipe municipale compte sur votre présence.
Merci

JANVIER 2026

Retrouvez votre bulletin municipal sur www.loupiacdelareole.fr

INFORMATIONS DIVERSES



Information aux usagers

Eau potable, investissements à venir et évolution de la tarification

Les canicules et sécheresses successives mettent notre système d'alimentation en eau potable sous tension, même si jusqu'à présent, et cet été encore, les besoins des usagers ont pu être satisfaits en quantité et en qualité, sans restriction.

Le changement climatique, le vieillissement de nos installations et la nécessité de préserver la ressource précieuse des nappes profondes obligent le Syndicat à envisager des investissements en termes de ressource complémentaire, d'amélioration des équipements, de surveillance sanitaire suite aux nouvelles directives de l'ARS (Agence Régionale de Santé), de poursuite de renouvellement des réseaux.

Parmi les principales évolutions à venir, peuvent être citées :

- la mise en œuvre d'un nouveau forage à Aillas pour une mise en service en 2026/2027 (site de Lanine) ;
- la réhabilitation du réservoir de Lamothe-Landerron et du château d'eau d'Aillas ;
- l'installation de compteurs communicants chez tous les abonnés (télérelève) afin de suivre au plus près les consommations et prévenir au plus tôt en cas de fuites après compteur ;
- le déploiement sur le réseau de 50 pré-localisateurs destinés à détecter plus rapidement et précisément les fuites.

Ces investissements ont été voulus et décidés par le Syndicat dans le cadre de la renégociation du contrat de délégation, à l'issue de 18 mois de travail, avec l'éclairage du cabinet Collectivités Conseils.

Dans un contexte de baisse significative et durable des subventions, cette démarche volontariste et indispensable pour assurer le miracle quotidien de l'eau courante se traduira par une augmentation des tarifs à compter de janvier 2026.

Un nouveau contrat de délégation de service public

Entreprise retenue : Veolia Eau

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

Durée du contrat : 12 ans

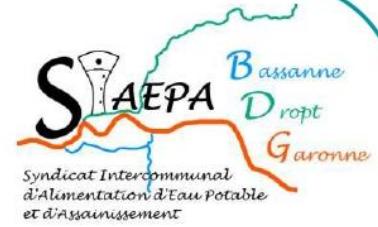
Nouveaux tarifs de l'eau potable votés et applicables à compter du 1^{er} janvier 2026
(montant HT - hors redevances Agence de l'Eau)

Part Exploitant - VEOLIA			Part Syndicale	
Part fixe	Conso <=100m ³	Conso >100m ³	Part fixe	Conso
73 €/an	0.76 €/m ³	1.665 €/m ³	30 €/an	0.65 €/m ³



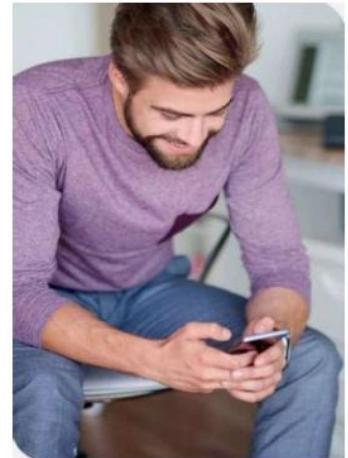
LE SERVICE DE TÉLÉRELÈVE SERA OPÉRATIONNEL CHEZ VOUS COURANT 2027

Le déploiement des compteurs équipés d'un module permettant des relevés à distance, s'effectuera en 2026 ou 2027. Cette innovation sera prise en charge par votre service de l'eau, dans le respect du Règlement des Données à Caractère Personnel (RGPD).



Qu'est-ce que le télérelévé?

Le télérelévé est un service qui permet de relever à distance votre compteur d'eau, via un réseau radio, pour mettre à votre disposition vos données de consommation sur une plateforme sécurisée.



Les avantages du télérelévé



Maîtriser votre consommation en eau potable et préserver ainsi la ressource en eau

Vous pouvez suivre votre consommation quand vous le souhaitez. Vous bénéficiez du service "Alerte fuite". En cas de suspicion de fuite, un mail ou un courrier vous est transmis par nos services.



Maîtriser votre budget

Vous pouvez créer des alertes personnalisées en paramétrant des seuils de déclenchement afin de mieux maîtriser votre budget et changer si besoin vos habitudes.



Gagner en confort et en simplicité

En toutes circonstances et sans vous déranger, votre consommation est enregistrée précisément, et toutes vos factures sont basées sur des consommations réelles et non estimées.

Améliorer l'efficacité des infrastructures

La connaissance quotidienne des consommations permet au Syndicat Bassanne Dropt Garonne et à Veolia d'améliorer l'efficacité des infrastructures de production et de distribution d'eau, de détecter plus rapidement les fuites sur le réseau, préservant ainsi une ressource en eau précieuse.



Pour plus d'informations,
Regardez cette vidéo :





Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Vous pouvez dès maintenant [vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales](#). Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un [formulaire cerfa n°12669](#) de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

L'ETAT CIVIL

Naissances

- LAFLEUR Iliana le mardi 4 novembre 2025

Mariages

- WATTIER Baptiste et BOIRAC Hélène le samedi 6 septembre 2025

Décès

- GUADAGNO Edmond	le	lundi 4 août 2025
- CAPDEVILLE veuve JEAN Ginette	le	mercredi 10 septembre 2025
- DUPONT Marguerite	le	mardi 2 décembre 2025

Histoire de notre eau potable

Parmi nos gestes du quotidien, celui d'ouvrir le robinet d'eau potable dans nos maisons nous est si familier, banal, évident, automatique, répété des dizaines de fois par jour qu'on n'imagine pas qu'il ne puisse pas exister.

Il est pourtant très récent dans notre histoire, à peine soixante ans dans les campagnes, moins d'une vie d'homme.

Dès la fin du XIX^e siècle, Paris et les très grandes villes ont pu bénéficier de réseaux de fontaines publiques dans un premier temps puis de l'eau courante dans les habitations au début du XX^e.

En milieu rural, en 1945, encore 70 % des communes ne sont pas desservies, il faut attendre la fin des années 1980 pour que la quasi totalité des habitations soit raccordée.

A Loupiac et dans les communes voisines c'est à partir du milieu des années 1960 que débute la pose d'un réseau de distribution d'eau potable.

En 1964 est créé le Syndicat d'adduction à l'eau potable (SIAEP) qui regroupe 15 communes de la rive gauche de la Garonne, de Hure à Barie et de Floudès à Lados. Il a pour nom le syndicat de Bassanne qu'il gardera jusqu'en 2014 date de sa fusion avec le syndicat de Mongauzy et le SEPANC du Dropt pour former le SIAEPA actuel de Bassanne Dropt Garonne.

Où puisait-on l'eau en 1964 ?

Les premiers captages sont effectués le long de la rivière Bassanne, (d'où le nom du syndicat), l'un sur la commune de Puybarban sous la forme de puits à drains, dans la nappe d'accompagnement de la Garonne d'une dizaine de mètres de profondeur, l'autre sur la commune de Pondaurat au lieu-dit Fontauriole juste avant le pont de l'autoroute, il s'agit d'une source affleurante dite de l'Oligocène.

Ces ressources, puisées à faible profondeur, ont fait l'affaire une trentaine d'années. Dans les débuts, l'eau potable était utilisée avec parcimonie, elle avait un coût alors que l'eau du puits était gratuite et le confort des maisons était souvent précaire. Il n'était pas question de plusieurs douches quotidiennes et encore moins de bains, les mêmes habits faisaient la semaine et les piscines individuelles ne fleurissaient pas encore dans nos campagnes. Mais le progrès aidant, de nouvelles populations arrivant, les besoins sont allés croissant.

L'évolution de la réglementation sanitaire, l'augmentation de la demande ont montré les limites en quantité et en qualité de ces eaux sensibles aux pollutions des sols et aux aléas de la météo.

La nappe Eocène, notre ressource actuelle, cette eau qui a une histoire...

Pour les raisons énoncées, avec l'aval et « l'encouragement » des services de tutelle (Direction de l'Équipement, Agence de l'Eau, services sanitaires), une ressource importante et encore peu exploitée sera sollicitée partout en Gironde, il s'agit de la nappe dite de l'Eocène.

Il s'agit d'un vaste système hydrogéologique présent dans le sous sol d'une partie de l'Aquitaine, dont la quasi totalité du département de la Gironde. Une nappe captive, une sorte d'immense éponge de sédiments de plusieurs milliers de kilomètres carrés et de plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur quelque part sous nos pieds entre deux cents et quatre cents mètres de profondeur.

C'est dans ce contexte qu'est entrepris au tout début des années 1990 le forage de Fontet, au lieu dit Médoc, forage qui alimente aujourd'hui les 15 communes du secteur de Bassanne.

A la même période, pratiquement toutes les unités organisatrices (syndicats et communes) vont créer leur forage dans cette nappe : La Réole à Mijéma, Mongauzy aux hilaires, Lamothe à St Jean, pour les plus proches. Et les anciens puits seront progressivement abandonnés.

Cette eau qui a séjourné sous terre plus de 15 000 ans est exempte de toute molécule de synthèse indésirable liée aux activités humaines récentes. Elle nécessite peu de traitement, légère déferrisation et chloration réglementaire.

Puisée dans la même nappe, près du Bassin d'Arcachon, l'eau des Abatilles trône dans de belles bouteilles siglées sur les tables des restaurants bordelais et du littoral.

Cette eau offre l'avantage de n'être pas dépendante de la météo, ce qui en fait une ressource disponible tout au long de l'année.

Une consommation sous influence

Même si les volumes d'eau stockés dans cette nappe sont considérables, plusieurs milliards de mètres cubes, elle est très sollicitée (44 millions de mètres cubes prélevés chaque année en Gironde). Son temps de recharge très long en fait une ressource très surveillée, chaque forage dispose d'autorisations de prélèvement strictes dont le non respect peut entraîner des limitations des droits à construire pour les communes.

Si la météo et le changement climatique n'ont pas d'influence immédiate sur cette ressource, ils en ont sur la demande. Plus la température augmente, plus la demande suit, elle peut aller jusqu'à 5 % par degré supplémentaire au dessus de 20 degrés.

On peut le constater au niveau du syndicat : 1400 m³ sont distribués chaque jour sur le secteur de Bassanne en moyenne annuelle, lors des périodes très chaudes (de plus en plus fréquentes) on dépasse 2300 m³/jour, ce qui est la limite maximale de la capacité de production du forage.

Quelle eau à l'avenir ?

La première action est de gaspiller le moins possible cette eau précieuse. Le syndicat a lancé pour les années à venir un programme d'investissement pour optimiser le fonctionnement du réseau de distribution :

- L'installation de compteurs communicants (télérelevé) chez les abonnés pour suivre au jour le jour les consommations et avertir en cas de situation anormale souvent signe de fuite.
- La pose sur les canalisations de prélocalisateurs permettant de suivre au plus près le comportement du réseau et ainsi localiser au plus vite les fuites.

La deuxième action pour se prémunir des pics de consommation de plus en plus fréquents dus aux périodes caniculaires est la mise en œuvre d'un nouveau forage à Aillas (lieu-dit Lanine) pour sécuriser la distribution de trois communes d'Aillas, Berthez et Lados éloignées de la ressource principale. Ce forage de moindre capacité est considéré comme une aide mais ne pourrait pas se substituer au forage de Fontet en cas de panne sur celui-ci.

La troisième action, en cours de réflexion, consiste à établir une interconnexion avec le réseau de La Réole au niveau du quartier du Rouergue. La Réole possède deux forages importants et pourrait donc venir en secours en cas de défaillance du forage principal de Fontet.

A noter que deux interconnexions existent déjà, l'une avec le syndicat des Côteaux de Gascogne (liaison Meilhan/Noaillac) et l'autre avec le syndicat de Grignols (liaison Sigalens/Aillas) d'importance moindre, elles nous aident à écrêter les pics de consommation.

Gérard Gay

Les données sur la nappe de l'Eocène sont extraites des travaux du SMEGREG (syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau en Gironde)

Le site internet de la Commune héberge des parutions de cet organisme ainsi que le site du syndicat (siaepabdg.fr)

PROCES VERBAUX DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 JUILLET 2025

Absente: Clara BIELLMANN – **Excusé :** Gérard GAY - **Secrétaire:** Gaël NGUYEN.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : le maire sollicite l'ajout à l'ordre du jour, d'un sujet concernant le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. Le conseil donne son accord.

Approbation du procès-verbal des séances des 20 mai et 3 juin : le procès-verbal de ces deux séances est adopté à l'unanimité des présents.

FRR : suite à l'intégration dans le dispositif France Ruralité Revitalisation, de la totalité des communes de la CdC, celle-ci a adopté une mesure d'exonération de CFE – Contribution Foncière des Entreprises - Afin que les entreprises souhaitant s'installer sur le territoire profitent pleinement du dispositif FRR, il est proposé que les communes prennent également une mesure d'exonération sur la fiscalité les concernant, à savoir la TFPB – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – et ce, dans les mêmes proportions et durée que pour la CFE. Cette mesure ne peut s'appliquer qu'aux locaux professionnels. Le conseil valide cette proposition d'exonération de TFPB à hauteur de 100% pour les 5 premières années, de 75% la sixième année, de 50% la septième, et de 25% la huitième. Au-delà cette fiscalité revient à taux plein.

Parcelle ZE 73 : le maire fait un retour sur la dernière rencontre avec le porteur de projet; il ressort que le prix demandé par la commune lui convient et peut lui permettre de poursuivre ses démarches. Le conseil autorise le maire à engager la procédure de vente sur la base du prix décidé lors de la séance du 20 mai dernier.

Chasse : La France a été renvoyée devant la Cour de Justice Européenne pour non-respect d'une directive sur la chasse à la palombe. L'Association des Maires de Gironde et la Fédération des Chasseurs propose une motion de soutien à cette chasse au filet (pantes) qui est enracinée dans les traditions des départements du Sud-Ouest. A l'unanimité le conseil adopte cette motion.

Voirie : Michel LATRILLE fait une présentation de la dernière commission voirie de la CdC, détaillant succinctement les moyens, les actions, le périmètre d'intervention (entretien, réparation, création de voirie d'intérêt communautaire). Parmi les travaux importants récemment réalisés figure l'empierrement de l'exutoire à l'aval du pont du Nauton, dont le coût s'élève à 76000 € ttc.

Présentation du rapport d'activités de la CdC : le maire présente le rapport d'activités 2024 de la CdC. Le conseil prend acte de cette présentation.

CdC Siège social : Le déménagement dans les nouveaux locaux entraîne le changement de l'adresse du siège social figurant dans les statuts. Il convient donc de les modifier. Il s'agit là d'une simple formalité, mais qui nécessite l'approbation des communes membres. Le conseil valide cette modification des statuts.

SDAHGV : le maire fait part du diagnostic sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage et précise que les remarques éventuelles doivent être transmises avant le 15 juillet. Au vu de la taille de ce rapport, et du délai attendu pour la réponse, le conseil décide de ne pas se prononcer.

Questions Informations diverses :

Projet «HISPAFRUT Kiwi Jaune » : le maire informe le conseil des derniers échanges avec la CdC concernant ce projet. Au vu des enjeux et des incidences de ce projet, le conseil municipal souhaite pouvoir échanger avec les différents acteurs impliqués, notamment : l'entreprise portant le projet, la CdC (Agriculture et Voirie), l'ASA d'irrigation, la Régie/Syndicat d'Électricité. Le conseil charge le maire d'organiser une réunion à cet effet début septembre.

Élections municipales : le maire fait part au conseil de l'évolution des modalités de scrutin pour les élections de 2026. De plus, compte tenu du nombre d'habitants qui sera retenu, le nombre de membres du prochain conseil passera à 15.

La séance est levée à 00h13

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

Absente: Clara BIELLMANN

Secrétaire: Sandrine VAYSSE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Juillet 2025 : Après lecture ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé : Le maire rappelle que les collectivités doivent être en mesure de proposer cette garantie à leurs agents à compter du 01 janvier 2026. Il précise que le Comité Social Territorial du CDG 33 a rendu un avis favorable sur le projet de délibération du 20 mai dernier, par laquelle le conseil municipal se prononçait en faveur d'une convention d'adhésion aux organismes proposés par le CDG 33, et fixait à 15€/mois le montant de la participation de la commune. Au vu de cet avis, le conseil autorise le maire à signer cette convention.

Présentation du rapport annuel de l'USTOM (article L5211-39 du CGCT) : le maire présente la synthèse du rapport d'activités 2024 et des perspectives 2025 de cet organisme. Le conseil prend acte de cette présentation.

Local commercial « Epicerie » :

Travaux de rénovation: suite à la cessation d'activité de Monsieur NICLAISE, et avant reprise par la nouvelle exploitante, une visite des locaux par la commission « Bâtiments » a montré la nécessité de travaux de rénovation et d'amélioration de ce local.

Mise aux normes de l'installation électrique ;

- devis de l'entreprise CARMAGNAC : 1 922.40 € ttc.

Remplacement du volet roulant et de la menuiserie bois de la porte d'entrée :

- devis de l'entreprise STEFAN : 4 793.25 € ttc

Réfection des peintures intérieures et des volets :

- devis de l'entreprise POUCHET : 1 836.00€ ttc

Le conseil valide l'ensemble' de ces devis de travaux qui seront imputés sur le budget annexe « Multiple RURAL ».

Montant et révision du loyer : le maire informe que Monsieur NICAISE n'avait pas honoré les deux mois de loyer, soit 1 060.00€ ttc, précédant sa mise en liquidation judiciaire, *NB : ce montant sera très certainement irrécouvrable, la commune n'étant pas un créancier privilégié.*

La reprise du fonds de commerce par la nouvelle exploitante se faisant dans le cadre du bail existant, les conditions de révision du loyer restent inchangées. La prochaine échéance de révision est le 8 novembre, et l'indice à prendre en compte étant celui du 2ème Trimestre 2025, le nouveau montant du loyer ressort à 432,47€ ht.

Aides à l'installation du repreneur : la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « Economie » dispense deux types d'aide à la création ou à la reprise d'entreprise.

Aide à l'investissement : le maire fait part au conseil de la réunion du 8 septembre, animée par la Chargée de mission Economie de la CdC, réunion à laquelle cinq membres du conseil étaient présents. Il ressort que la personne reprenant ce commerce pourrait bénéficier d'aides de la Région et de la CdC pour financer ses projets d'investissement en mobilier et en matériel.

Aide au loyer : la Communauté de Communes intervient à hauteur de 30% du montant du loyer sur la première année d'installation, mais uniquement si le propriétaire est une personne physique ou morale, et non une collectivité.

Aussi, afin de soutenir la reprise de ce commerce important pour la commune, le conseil municipal décide d'exonérer la nouvelle exploitante du loyer du mois de septembre, d'autant que la réouverture est prévue début octobre, et d'appliquer un abattement de 30% sur le montant du nouveau loyer pendant 12 mois, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Evolution du projet de vente du terrain communal – ZE n°73 : Le SIAEPA, propriétaire de la canalisation qui traverse ce terrain en bordure de parcelle, a relevé quatre raccordements de réseau secondaire desservant des usagers de l'autre côté de route. Aussi, afin d'éviter tout problème en cas de nécessité d'intervention sur ces raccordements, il préconise de laisser totalement libre une bande de terrain de part et d'autre de cette canalisation, ce qui représente environ 500 m².

Cela vient grever d'autant la partie disponible à la construction, et modifie sensiblement le projet initial porté sur ce terrain. Après débat, le conseil décide :

- de conserver dans le domaine communal la bande de terrain à détacher et de prendre en charge le bornage afférent.
- de maintenir le prix à 22€ le m² pour la superficie restant à construire.

Questions Informations diverses :

Déploiement de la fibre optique : le maire fait part du courrier de Gironde Numérique sur l'état d'avancement de ce déploiement.

Panneaux « Bienvenue en FRR » : la CdC propose d'implanter une signalétique informant que la commune est dans un territoire bénéficiant de ce dispositif. Le conseil propose deux emplacements, au niveau du stade et en entrée de bourg.

Mise à disposition de locaux pour FRANCE SERVICES : la CdC sollicite la mise à disposition d'un local permettant à ce service d'y recevoir le public. Le conseil propose le « bureau des adjoints », contigu à la salle du conseil; les permanences auront lieu tous les 15 jours le mardi, jour d'ouverture du secrétariat, de 14h00 à 17h00.

Devenir des écoles : une réflexion est ouverte au niveau du territoire de la CdC, suite à la fermeture de plusieurs classes, liée à la baisse des effectifs.

Information concernant les avis de décès : le conseil décide de communiquer l'information via les boîtes à lettres.

La séance est levée à 23h20.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 OCTOBRE 2025

Absente: Clara BIELLMANN **Excusé :** Gérard GAY **Secrétaire:** Bernard PLAT.

Petite Epicerie: Laure CROUZET, la nouvelle propriétaire et exploitante du fonds de commerce de l'épicerie est venue se présenter et faire le point sur les débuts de son activité.

Centre de Gestion: Cet organisme, qui assure la gestion des salaires de la collectivité, a annoncé une révision de ses tarifs à compter du 1 janvier 2026, portant le coût par bulletin de paie de 8.80€ à 9.70€. Au vu du service et de la sécurité réglementaire apportés par cette prestation, le conseil prend acte de cette augmentation.

Médiathèque: ce local est toujours raccordé au réseau téléphonique en ADSL (ligne cuivre), lequel est appelé à disparaître à court terme. Il convient donc de prévoir le raccordement à la fibre. Orange, l'opérateur actuel, propose un forfait en adéquation avec les besoins de ce service pour un coût mensuel de 55€, contre 54€ pour l'abonnement actuel. Le conseil valide cette proposition et autorise le maire à mener les démarches afférentes.

DIA ZC 29: La commune a été informée par un office notarial d'un projet de cession de cette parcelle bâtie. Ce bien étant situé en zone U du PLUI, est grevé d'un droit de préemption au profit de la commune. Le conseil décide de ne pas exercer ce droit.

SACPA: le contrat liant la commune à la SACPA pour la capture et la prise en charge des animaux errants vient à échéance au 31 décembre 2025. Le prestataire propose sa reconduction incluant une évolution tarifaire. Le coût d'une intervention passe de 161,49 € HT à 177, 64 € HT. A défaut de demande pendant l'année, une cotisation forfaitaire de 355,28 € HT est facturée, soit l'équivalent de deux interventions. Considérant l'utilité de ce service, le conseil valide la reconduction de ce contrat.

SIAEPA: Ce point qui prévoyait la présentation du RPQS - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - est reporté à une séance ultérieure.

SDEEG: Le maire présente le rapport d'activités et les évolutions statutaires de ce Syndicat qui n'avait à l'origine que la seule compétence « Energie Electrique », mais qui aujourd'hui en exerce plusieurs, et qui est également devenu prestataire de services. La modification des statuts porte d'une part, sur la nécessité de faire la distinction entre les compétences exercées et les prestations proposées, et d'autre part sur la réduction du nombre de délégues. Ce dernier point a pour incidence que chaque

commune ne sera plus directement représentée au sein de la structure. Le conseil acte la prise de connaissance du rapport et la modification des statuts.

F24 (ex GEDICOM): Ce service a pour but d'informer la population en cas d'alertes : inondations, tempêtes, etc....Il a été souscrit en 2021 par l'intermédiaire et sur recommandation de la CdC, dans le but de se doter d'un outil d'information des habitants, tout en étant solidaires des autres communes concernées par le risque inondation. Le coût annuel est de 288,00€ ; une revalorisation de 8% est prévue au 1^{er} octobre. Au-delà du coût, se pose surtout la question de sa reconduction. Le maire précise qu'il lui semble nécessaire de conserver ce service pour répondre à la nécessité d'informer la population, mais également dans un souci de solidarité et de mutualisation au sein de la CdC.

Il ressort du débat que, faute d'utilisation réelle, l'efficacité de ce service n'a pas été démontrée. Le conseil souhaite savoir si, pour répondre aux obligations de la commune et dégager la responsabilité du maire, il est nécessaire de conserver F24, qui est un service payant, alors qu'il existe FRAlert, service public et gratuit.

Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole: Ce syndicat a récemment reçu un courrier du Préfet appelant à une rationalisation de la distribution d'électricité dans le département. Pour ce faire, il préconise le transfert de la compétence au SDEEG et la fusion de la Régie avec celles de La Réole et Bazas. Par délibération du 29 septembre le comité syndical a validé une réponse au Préfet précisant que le SIE a le statut d'AODE – Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité – et que, de fait, il a toute légitimité à rester autonome, et à ne pas être dissous au profit du SDEEG. De même, la Régie qui lui est adossée ne peut être fusionnée avec ses voisines, qui exercent des compétences multiples sous la gouvernance des municipalités, mais avec lesquelles elle a déjà, et entend conserver, des relations d'entraide et de partenariat. Le conseil acte son soutien plein et entier à cette position.

PLUI: Dans le cadre de la modification du PLUI, les services de la CdC, demandent à la commune si elle souhaite conserver, modifier ou supprimer les «Emplacements réservés» et les «OAP». Les premiers avaient été ainsi fléchés en raison de leur situation propice à accueillir des équipements publics. Quant aux OAP – Opération d'Aménagement Programmé -, elles concernent deux terrains prévus pour recevoir un nombre minimum d'habitations. Le conseil prend position en faveur du maintien en l'état de ces zones.

Questions Diverses :

Vandalisme dans les locaux du stade: un ou plusieurs individus sont récemment entrés par effraction, et ont vandalisé les locaux et des équipements, principalement dans la salle attenante aux vestiaires. La gendarmerie s'est déplacée, a constaté les dégâts et relevé des indices, à la suite de quoi une plainte a été déposée.

La séance est levée à 23h49.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

Absente: Clara BIELLMANN

Secrétaire: Gaël NGUYEN.

En préambule, le maire demande à rajouter à l'ordre du jour, deux sujets intervenus récemment : Remplacement du moteur d'une cloche à l'église et travaux sur un fossé collecteur. Le conseil donne son accord.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Octobre 2025 : après lecture ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Parcelle ZE 73 : Suite à la décision, prise le 22 septembre, de conserver dans le domaine communal une bande de terrain en façade de cette parcelle, le maire présente les devis de travaux et formalités induits par ce découpage :

- | | |
|---|------------|
| - Géomètre : bornage, document d'arpentage, publication au cadastre : | 1 140.00 € |
| - Notaire : établissement d'un acte de servitude pour le chemin d'accès : | 850.00 € |
| - Huissier : constat d'affichage de la division parcellaire. | 360.00 € |

Le conseil valide ces trois devis, et demande que la charge de l'entretien de la partie de voirie soumise à servitude soit clairement définie dans l'acte notarié comme incombant au preneur.

SIAEPA Bassanne Dropt Garonne – Présentation du RPQS 2024 : Gérard GAY présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de ce syndicat qui, depuis sa fusion avec ses structures voisines, dessert 31 communes et 13 050 habitants. Les faits marquants de l'exercice sont :

Pour le volet « Eau »:

- L'amélioration sensible du rapport entre l'eau prélevée et l'eau vendue : à population égale, le volume d'eau prélevée a baissé de 12%.
- Le renouvellement, après appel d'offres, de la Délégation de Service Public à Véolia pour une durée de 12 ans. NB : l'étude d'une gestion directe en régie a révélé un risque trop élevé pour le Syndicat, notamment au niveau financier.
- L'important plan d'investissements, inclus dans ce contrat de DSP: nouveau forage, télé-relevé des compteurs, télé-localisation des fuites sur le réseau.

Pour le volet « Assainissement »: l'entretien des réseaux de collecte et des stations d'épuration de l'assainissement collectif est repris en direct par le syndicat, cela concerne 10 communes. Une convention de coopération avec la Régie de La Réole permet de gérer les congés du technicien et les astreintes.

Pour ce qui est de l'assainissement non collectif qui concerne 74% de la population, à fin 2024, 94% des installations avaient fait l'objet d'un contrôle, duquel il ressortait un taux de conformité de 72,5%.

NB : la non-conformité n'est pas systématiquement synonyme de pollution ou de danger pour la population. Le conseil prend acte de la présentation de ce rapport.

F24 (ex GEDICOM) : Le maire rappelle que ce dispositif permet de diffuser rapidement une information aux habitants qui ont préalablement donné leur accord. Il présente un tableau comparatif des différents outils d'alerte de la population. La commune étant, via la CdC, engagée avec F24

jusqu'en mai 2026, le conseil souhaite profiter de ce délai, pour étudier les solutions alternatives, dont celle proposée par Gironde Numérique, avec pour objectif une prise de décision à fin janvier prochain.

Convention Générale de services avec l'USTOM : L'USTOM propose le renouvellement de la convention de coopération avec les communes. Pour mémoire, une précédente convention avait été signée en 2012. La nouvelle propose de formaliser les relations administratives et les échanges d'informations entre ses services et les communes adhérentes. Au vu du fonctionnement actuel, et dans un souci d'optimisation des échanges et de clarification de leur contenu, il est convenu de prendre des renseignements complémentaires sur le but et la réelle nécessité de cette convention ; le maire prendra l'avis de ses collègues sur ce sujet.

Temps Libre Multisports : Le service des sports de la CdC met en place des activités sportives gratuites à destination des adultes ; il est en recherche de locaux pour les pratiquer. Le conseil est favorable à l'accueil de ces activités dans la salle des fêtes sur le créneau du mardi matin ; le cas échéant, il autorise le maire à formaliser cette mise à disposition.

Remplacement du moteur d'une cloche à l'église : Lors de sa dernière visite de maintenance, l'entreprise BROUILLET a relevé que le moteur activant le maillet d'une cloche était hors service. Le devis de remplacement s'élève à 1 054.00€ ttc. Le conseil donne son accord.

Fossé collecteur : Le fossé, cadastré ZE 14, est propriété de la commune. Son état ne permet plus de collecter correctement les eaux des propriétés riveraines. L'entreprise TRESAUGUE a présenté un devis de 2 220.00€ HT, incluant le broyage des roseaux et le curage depuis la route des APAS sur une longueur de 680 m linéaires. Le conseil valide ce devis.

Questions Diverses :

Epicerie : À ce jour, la Française Des Jeux n'a pas encore donné son agrément à la nouvelle exploitante. Afin de tenter d'accélérer cette accréditation, le conseil décide de soutenir cette demande. Un projet de motion soulignant l'intérêt de cette offre à la clientèle est à l'étude.

Stationnement devant l'école : des incivilités liées au stationnement anarchique devant l'école sont à déplorer. La mise en place d'une signalétique est envisagée.

Cours de Yoga : un point est à faire sur l'utilisation de la salle communale pour cette activité d'initiative privée.

Nid de frelons : un nid a récemment été décelé dans un arbre situé dans le bourg et sur le domaine communal. Il a été neutralisé suite à l'intervention rapide des Ruchers de la Bassanne.

La séance est levée à 0H18.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

Secrétaire: Gérard GAY

Absente: Clara BIELLMANN.

Excusées : Béatrice LAGOUEYTE – Sandrine DZIURA – Sandrine VAYSSE

Intervention de Monsieur GAILLARD : Le Responsable Foncier Environnement de LAFARGE Granulats présente l'état d'avancement de l'exploitation du site, les prévisions d'extraction sur les prochaines années, ainsi que le projet de réaménagement final. Il relate la baisse de demande en matériaux, qui en 5 ans est passée de 300 000 à 120 000 Tonnes/an, en lien avec l'activité des secteurs du Bâtiment et des TP. La ressource restante sur Blaignac est d'environ 500 000 T, soit 4 années d'exploitation. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation arrive à échéance en juillet 2026. Afin de terminer l'extraction et réaliser la remise en état du site, M. GAILLARD expose que LAFARGE va déposer auprès de la Préfecture une demande de prorogation à juillet 2030, et précise qu'au vu de la ressource restante, il s'agira d'un ultime report. Les matériaux sont acheminés par tapis roulant traversant des parcelles appartenant à la commune de Loupiac, et dont l'occupation temporaire fait l'objet d'un bail civil. En complément d'un avis sur la prolongation de l'autorisation d'exploitation du site, LAFARGE sollicite donc parallèlement la prolongation de cette occupation du domaine communal. Le conseil donne un avis favorable à la prolongation de la durée d'exploitation, et donne son accord à la prorogation de l'échéance du bail afin qu'elle soit en cohérence avec les besoins d'exploitation du site.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2025 : après lecture ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Révision Loyer : le bail du logement communal du bourg prévoit une révision du loyer au 1^{er} janvier de chaque année. L'évolution de l'indice étant de 1,04%, le montant mensuel est porté de 539,67€ à 545,48€. Le conseil valide cette augmentation.

SAS AGRIENERGIE à AUROS : Cette société, exploitante d'une unité de méthanisation, a déposé pour avis, une demande d'épandage des déchets résiduels sur des terres agricoles dans plusieurs communes du secteur. Concernant les parcelles situées sur Loupiac, le dossier présenté expose que la nature des sols est compatible avec les digestats à y incorporer. Les volumes prévisionnels à l'hectare sont de 20 tonnes en liquide et 15 tonnes de résidus solides tous les deux ans. Le conseil s'interroge sur les moyens d'acheminement de ces matières et de l'incidence possible sur la voirie. Il donne un avis favorable sous réserve d'avoir connaissance des moyens de transport et le cas échéant de mise en place d'un plan de circulation.

GEMAPI : DICRIM & exposition : Le maire expose que le DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – est un document à destination des habitants, obligatoire pour les communes exposées à des risques majeurs, principalement inondation pour ce qui nous concerne. Il présente un document préparé ; le conseil le valide en l'état.

Par ailleurs le service GEMAPI de la CdC propose une petite exposition itinérante sur l'historique des crues de Garonne, Cette exposition serait sur notre commune en Juin 2026; la salle de la mairie semble correspondre au besoin.

ADELFA 33 : cet organisme qui œuvre pour la lutte contre les fléaux atmosphériques, est en recherche de bénévoles susceptibles d'activer les moyens anti-grêle. Il s'avère qu'un exploitant agricole de la commune est doté de l'équipement nécessaire.

Prévention Routière : cette association sollicite une subvention de fonctionnement. Le conseil donne un avis défavorable.

Local professionnel de santé : La CdC a fait suivre la demande d'un professionnel de santé en recherche d'un local ou d'un terrain constructible, pouvant accueillir une activité médicale. Le conseil porte à connaissance les immeubles actuellement en vente, et susceptibles de correspondre aux besoins de cette activité.

Voirie : Intersection VC4/VC5 : le décalage des voies et le manque de visibilité à l'angle sud/est de l'intersection sont un facteur de danger. La pose d'un «STOP» sur la VC5 sécuriserait ce carrefour qui a déjà fait l'objet d'une collision. Le conseil charge le maire de mener les démarches nécessaires.

Fossés : le maire présente les devis de l'entreprise Trésague pour le curage de fossés :

- le long du chemin rural de «La Chataigneraie»: 650 ml - 1 235 € ht.
- en bordure nord de la VC 5 : 190 ml - 361.00€ ht. NB : un hydro curage des ponts, dont le coût est estimé à 560,00€ ttc, sera vraisemblablement à réaliser. Le conseil valide ces devis.

.

Motion de soutien à l'épicerie : la Française Des Jeux n'a à ce jour, pas donné la possibilité à l'épicerie de distribuer ses produits. Afin de soutenir la demande de l'exploitante, le conseil formalise et valide un texte de motion.

Questions Diverses : le maire présente plusieurs devis :

Horloge église : lors du remplacement du moteur d'une cloche, est apparue une panne sur l'horloge de gestion de la sonnerie de l'angélus. Le devis de remplacement est de 1 686.00€ ttc.

Epareuse : le moteur hydraulique de cet appareil est à remplacer. Le devis de l'entreprise GELINEAU s'élève à 3 037.94 € ttc.

Enrobé à froid : il s'avère nécessaire de renouveler le stock de ce matériau utilisé pour boucher les «nids de poule». Le lot de 10 bidons de 25 kg coûte 284,89€ ttc.

Epicerie : l'horloge de gestion de l'éclairage extérieur est défectueuse : Le coût de son remplacement est de 240€ ttc.

Le conseil valide ses différents devis.

Vœux à la population : la formule retenue l'an passé est reconduite sur une prévision d'environ 70 personnes.

La séance est levée à 23H35.

LES INFOS PRATIQUES

<p>MAIRIE Mardi de 15h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 11h30 mairie@loupiacdelareole.fr www.loupiacdelareole.fr</p>	<p>ECOLES Fontet ☎ 05.56.71.03.63 Hure ☎ 05.56.61.10.00 Loupiac ☎ 05.56.61.14.99 Inscriptions, Renseignements Transport, cantine et accueil périscolaire contact@sivos-fhl.fr</p>	<p>MEDIATHEQUE Mardi de 14h30 à 18h00 Samedi de 9h30 à 12h00 ☎ 05.56.61.40.96 bibliotheque@loupiacdelareole.fr</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES 3, rue Jules Ferry – La Réole ☎ 05.56.71.71.55 www.reolaisensudgironde.fr</p>	<p>FRANCE SERVICES Accueil de service public (CAF, CARSAT...) Dans les locaux de la CdC 3, rue Jules Ferry – La Réole Ouvert du lundi au vendredi ☎ 05.56.71.71.55</p>	<p>MISSION LOCALE Sud Gironde Antenne de La Réole 1 Rue Bellot des Minières – La Réole ☎ 05.56.71.23.43</p>
<p>REGIE D'ELECTRICITE ZA du Bois Majou - Aillas ☎ 05.56.71.04.50</p>	<p>VEOLIA EAU 1138 rue Jean Gaston Dumeste – Loupiac de la Réole ☎ 05.61.80.09.02</p>	<p>Syndicat Eau et Assainissement 1138 rue Jean Gaston Dumeste – Loupiac de la Réole ☎ 05.56.71.83.94</p>
<p>SIPHEM Maison de l'Habitat et de l'Energie 47 av. du Général de Gaulle Gironde Sur Dropt ☎ 05.56.61.20.75 www.siphem.fr</p>	<p>ECOLE DE MUSIQUE 11, rue des Menuts – La Réole ☎ 05.56.71.05.50 ecolemusique@reolaisensudgironde.fr</p> <hr/> <p>CENTRE DE LOISIRS Chemin de Peyrefitte – La Réole ☎ 05.56.61.03.59 alsh-lareole@reolaisensudgironde.fr</p> <hr/> <p>RELAIS PETITE ENFANCE Multi Accueil Lieu Accueil Enfants Parents ☎ 05.56.61.21.31 rpe@reolaisensudgironde.fr</p>	<p>CLIC Comité Local d'Information et de Coordination Centre Hospitalier de La Réole ☎ 05.56.61.53.10</p>
<p>USTOM - Ordures Ménagères ☎ 05.56.61.46.27 contact@ustom33.org www.ustom33.org Demande de bac ou Remplacement Adressez-vous à la Mairie</p> <hr/> <p>DECHETTERIE Rue A. Citroën – La Réole Du mardi au samedi ☎ 05.56.71.27.17</p>	<p>L'infos'Jeunes Point Rencontre Jeunes 1 Rue Bellot des Minières – La Réole ☎ 06.15.25.65.46 infojeunes@reolaisensudgironde.fr</p> <hr/> <p>ESPACE ADO'S 1 Rue Bellot des Minières – La Réole Tous les mercredis et les vacances scolaires ☎ 06.32.93.07.11 espaceados@reolaisensudgironde.fr</p>	